

Arrêté portant ouverture des registres d'inscription aux épreuves finales du Diplôme National du Brevet Session 2025 des académies de Créteil, Paris et Versailles

Le directeur du service interacadémique des examens et concours,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 222-9, D. 332-16 et suivants ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2015 modifié relatif aux modalités d'attribution du DNB et notamment son article 18;

ARRÊTE

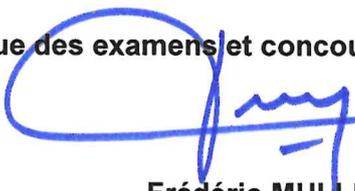
Article 1^{er}. – Les registres d'inscription aux épreuves finales du Diplôme National du Brevet de la session 2025 sont ouverts **du lundi 18 novembre 2024 au vendredi 6 décembre 2024**. La préinscription s'effectue en ligne sur l'application CYCLADES.

Article 2. – A l'issue de sa préinscription en ligne, chaque candidat individuel doit déposer **au plus tard le vendredi 13 décembre 2024** sa confirmation d'inscription datée et signée sur son espace candidat CYCLADES.

Article 3. – La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 1^{er} octobre 2024

Le directeur du service interacadémique des examens et concours



Frédéric MULLER